



West African Resources

Le futur géant minier du Burkina Faso

P. 18 et 19



- Elle exploite le site de SOMISA
- Toéga et Kiaka en production en fin 2025
- Des estimations de production totales de 15,5 tonnes d'or par an

Forage Aurora : La fulgurante ascension d'un burkinabè du forage minier **P. 22 et 23**



Maryse Sedogo/Traoré,
Directrice Générale de Aurora

Spécial transition énergétique et minéraux stratégiques **P. 12 -15**

Fraude de l'or artisanal :

Les dernières mesures du gouvernement portent des fruits

P. 4

Royalties : Le Burkina Faso révisé les taux de perception sur l'or **P 6**

Le Burkina Faso a exporté 94,3% de son or vers la Suisse et les Émirats Arabes Unis en 2023,

P 10



www.minesactu.info

SOMMAIRE

P 3	Edito : Le secteur minier burkinabè fait preuve de résilience
P 4	Fraude de l'or artisanal : Les dernières mesures du gouvernement portent des fruits
P 6	Royalties : Le Burkina Faso révisé les taux de perception sur l'or
P 8	Burkina Faso : Production de 57,35 tonnes d'or et des recettes de 594,82 milliards FCFA en 2023
P 10	Le Burkina Faso a exporté 94,3% de son or vers la Suisse et les Émirats Arabes Unis en 2023
P 11	Burkina Faso : 418 titres miniers valides à la date du 31 mars 2025
P 12	Le Burkina Faso dispose de minéraux stratégiques et des terres rares
P. 13	102 permis de recherche portent sur des minéraux critiques et terres rares en 2023
P 14	Emissions de gaz à effet de serre : Le Burkina Faso doit clarifier la tarification carbone
P 15	Exploitation artisanale d'or : Entre perte de recettes et financement du terrorisme
P 18	West African Resources, futur géant minier du Burkina Faso
P 22	Service de Forage Aurora : la fulgurante ascension d'un burkinabè du forage minier

Le secteur minier burkinabè fait preuve de résilience

La menace terroriste a des impacts sur le secteur minier dans son ensemble. Des exploitants ont été contraints d'abandonner plusieurs sites artisanaux. Le secteur industriel qui est le mieux contrôlé rencontre aussi des difficultés.

L'inaccessibilité de certaines zones pendant un certain temps a entraîné la suspension, voir l'arrêt de plusieurs projets de recherche.

Plusieurs incidents sécuritaires autour des sites miniers et sur des axes routiers ont contribué à perturber le transport du personnel et la chaîne d'approvisionnement des certaines mines industrielles.

Ces difficultés ont eu diverses conséquences sur les sociétés minières et leurs sous-traitants. Sur le plan économique, ils ont été obligés de réaliser des investissements supplémentaires dans la sécurisation des sites, le transport aérien des travailleurs, la révision des temps de rotation des travailleurs avec des longs séjours sur les sites, etc. Ces investissements augmentent les charges des entreprises et réduisent les marges imposables par l'impôt. Sur le plan social, du personnel a été mis en chômage technique, voir licencié. Des contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés et les nouveaux recrutements suspendus.

Mais le Burkina Faso a su rebondir pour faire face à la situation en posant un certain nombre de mesures.

Sur le plan sécuritaire, la décision d'ériger l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) comme l'unique interlocuteur entre l'Etat et les sociétés minières a permis à plusieurs sociétés de signer des conventions de sécurisation. En décidant de suspendre la réception de nouvelles demandes de permis de recherche, le gouvernement cherche à assainir le domaine parce que certains acteurs miniers faisaient de la spéculation.

Le gouvernement a constitué un paquet de plus de 200 « Actifs miniers de l'Etat », comprenant des permis abandonnés, renoncés, expirés et non renouvelés, etc. qui sont devenus des propriétés de l'Etat. Ces actifs concernent aussi bien des permis de recherche que des permis d'exploitation. Après une évaluation, des actifs ont fait l'objet d'octroi sous certaines conditions pour les entreprises intéressées. C'est la preuve que les investisseurs dans ce secteur ont confiance du Burkina Faso.

Pour mieux profiter de son secteur minier, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Il a encouragé l'exploitation des sites par des investisseurs nationaux.

Le gouvernement a mis en place une unité de traitement des résidus miniers qui apporte un plus dans la production. La construction de la raffinerie d'or va permettre de mieux évaluer la teneur de l'or exporté. L'Etat a pris d'importantes parts dans plusieurs sociétés. Dans certains, il a pris carrément le contrôle de l'ensemble des parts.

Le gouvernement a aussi mis un accent particulier dans la surveillance du secteur en assurant désormais le transport et le versement des frais de mission à ses agents en mission sur les sites miniers en lieu et place des sociétés minières afin de donner une grande indépendance aux agents.

Des protocoles ont été signés avec les entreprises industrielles pour s'assurer en amont que ce qui est produit en termes d'or est ce qui est exporté à travers les pesées et le colisage.

Elie KABORE
Directeur de publication

Mines
@ctu
BURKINA

Les Editions Mines Actu Burkina

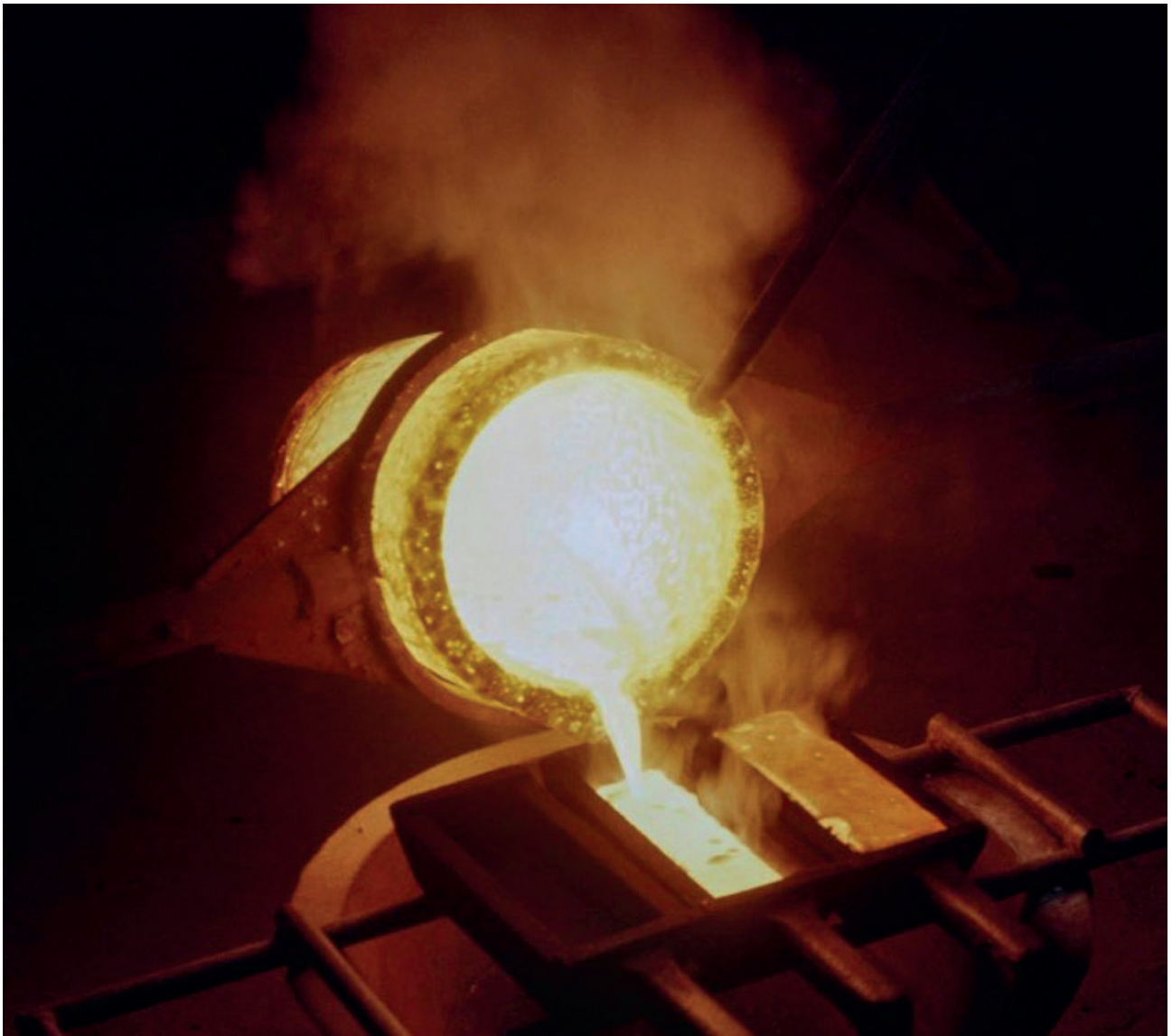
Directeur de publication
KABORE Elie

Comité de Rédaction
OUEDRAOGO T. Kassamé
BALMA Pierre
KABORE Elie

Adresses
Trame d'accueil, Ouaga 2000
03 BP 7240 OUAGADOUGOU 03
Tel. (+226) 70-52-75-65 / 78 83 74 31
Email :
contact@minesactu.info
et zekabore@minesactu.info

Fraude de l'or artisanal : Les dernières mesures du gouvernement portent des fruits

Une grande partie de la production artisanale de l'or au Burkina Faso fait l'objet de fraude à la commercialisation. Selon plusieurs sources, entre 9 et 30 tonnes d'or de production artisanale sortiraient illégalement du territoire national chaque année. Cette fraude entretient d'importants flux financiers illicites et un important préjudice financier, des centaines de milliards FCFA pour le Budget national.



Le Code minier donne le droit de préemption de l'Etat pour la commercialisation de l'or et des autres substances minérales d'exploitation semi-mécanisée et artisanale en cas de vente de ces produits.

Les rapports annuels de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) sur l'état de la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses donnent des indications sur les pratiques frauduleuses.

Le rapport de 2023 indique une saisie de 172,78 kg de faux lingots d'or utilisés dans les actes d'escroquerie portant sur des transactions illégales d'or. La BNAF a aussi saisi 10,075 kg d'or en 2023, qui ont été réinjectés dans le circuit légal. Cette saisie a permis le recouvrement de

plus de 9,620 milliards FCFA au profit du Trésor public.

L'or est fraudé à destination des pays voisins comme le Togo, le Mali, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Bénin, mais aussi à travers d'autres pays africains, dont le Rwanda et l'Ouganda.

Des pays européens figurent sur la liste, dont la Suisse, le Royaume-Uni, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Allemagne, l'Espagne. Les pays asiatiques ne sont pas en reste. On y retrouve l'Inde, le Japon, les Emirats Arabes Unis, le Koweït, l'Arabie Saoudite.

Pendant que le Burkina Faso n'arrive pas à capter une demi-tonne d'or de la production artisanale par an, des institutions spécialisées évaluent à environ 30 tonnes, la quantité d'or artisanale exportée et non déclarée.

En effet, le total de la production d'or artisanal déclaré en 2023 par la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) est de 490 kg d'or artisanal d'une valeur de 20,45 milliards FCFA. Cette production était de 484 kg en 2022 et 270 kg en 2021.

Cette faible production a été obtenue malgré l'importance des acteurs de ce secteur. Les chiffres du cadastre minier ont dénombré 16 permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines et 7 autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines en 2023.

D'autres sources dénombrent entre 450 et 800 sites de production artisanale de l'or sur l'ensemble du pays, exploités de manière anarchique, informelle et illégale.

Conscient de la situation de perte de recettes, le gouvernement actuel a pris une série de mesures dont les résultats sont perceptibles.

En février 2024, il a pris une mesure interdisant l'exportation

de l'or artisanal et semi-mécanisé. Les acteurs de la chaîne de commercialisation ont été obligés de vendre leur or en interne.

Pour faciliter l'achat de cet or, le gouvernement a créé, le 24 octobre 2023, la Société nationale des substances précieuses (SONASP), qui a remplacé l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS). Ces mesures ont permis à la SONASP de capter environ 8 tonnes d'or de production artisanale pour la seule année 2024. Si une grande différence existe entre les 30 tonnes d'or fraudées et les 8 tonnes d'or captées par la SONASP, force est de reconnaître que des efforts sont faits pour limiter la fraude. D'autres mesures prises vont contribuer à réduire la fraude.

C'est le cas des innovations apportées dans le Code minier. Le Code définit pour la première fois l'artisan minier comme « toute personne physique de nationalité burkinabè exerçant sur un site d'exploitation artisanale, une activité d'exploitation ou de traitement et détentrice d'une carte d'artisan minier ». Il réserve

l'exploitation artisanale de l'or exclusivement aux nationaux. Désormais, il est interdit d'exporter l'or de production semi-mécanisée.

Le Code minier donne le droit de préemption de l'Etat pour la commercialisation de l'or et des autres substances minérales d'exploitation semi-mécanisée et artisanale en cas de vente de ces produits.

Il crée des couloirs d'exploitation artisanale des substances minérales au profit des artisans miniers et leur accorde la possibilité d'être actionnaires dans la société d'exploitation industrielle d'au moins 10% ou d'être indemnisés par celle-ci au cas où la superficie du site de l'exploitation artisanale était couverte par un permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine.

Toutes ces mesures vont renforcer la lutte contre la fraude à la commercialisation de l'or issue de la production artisanale et semi-mécanisée, professionnaliser les artisans miniers et augmenter les gains pour l'Etat et les exploitants.

Pierre BALMA

Evolution de la production artisanale de l'or entre 2019 et 2024

Années	Production en tonnes
2019	0,260
2020	0,270
2021	0,270
2022	0,484
2023	0,490
2024	8

Source : Reconstruction de minesactu.info

Royalties : Le Burkina Faso révisé les taux de perception sur l’or

En 2024, le Burkina Faso a collecté 151,988 milliards FCFA de redevances proportionnelles encore appelées royalties dans son secteur minier. Elles se positionnent comme le plus important paiement effectué par les sociétés minières à l’Etat, derrière les droits de douanes et l’impôt sur les sociétés.

Évolution des taux de perception des royalties sur l’or

Taux de janvier 2017	Décret d’octobre 2023	Décret de mars 2025
3% si le cours est inférieur à 1.000 dollars/l’once	3% si le cours est inférieur à 1.000 dollars/l’once	3% si le cours est inférieur à 1.000 dollars/l’once
4% si le cours est compris entre 1.000 et 1.300 dollars/l’once	4% si le cours est compris entre 1.000 et 1.300 dollars/l’once	4% si le cours est compris entre 1.000 et 1.300 dollars/l’once
5% si le cours dépasse 1.300 dollars l’once	5% si le cours est compris entre 1.300 et 1500 dollars l’once	5% si le cours est compris entre 1.300 et 1500 dollars l’once
	6% si le cours est compris entre 1500 et 1700 dollars/l’once	6% si le cours est compris entre 1500 et 1700 dollars/l’once
	6,5% si le cours est compris entre 1700 et 2000 dollars/l’once	6,5% si le cours est compris entre 1700 et 2000 dollars/l’once
	7% si le cours est supérieur à 2000 dollars/l’once	7% si le cours est compris entre 2000 et 3000 dollars/l’once
		A partir de 3000 dollars/l’once, on ajoute 1% pour chaque 500 dollars/l’once

Évolution des royalties collectées par le Trésor public entre 2018 et 2024

Années	Montants en milliards FCFA	Part dans les recettes minières	Rang parmi les impôts et taxes minières
2018	53,36	36,36%	2 ^e
2019	59,188	43,34%	1 ^{er}
2020	91,235	38,45%	1 ^{er}
2021	115,2023	36,84%	1 ^{er}
2022	107,755	24,32%	2 ^e
2023	105,275	20,18%	2 ^e
2024	151,988	31,98%	1 ^{er}

Source : ITIE Burkina Faso

Le montant collecté cette année est en nette hausse par rapport aux années précédentes où il était de 105,275 milliards FCFA en 2023 et 107,755 milliards FCFA en 2022. Au cours de

ces 2 années, la valeur des droits de douanes a dépassé les royalties, qui ont repris la première place en 2024. Cette augmentation des royalties en 2024 s’explique par la révision du décret portant taxes et

redevances minières, le 27 octobre 2023, qui a introduit de nouveaux taux. Entrés réellement en application en 2024, ces nouveaux taux ont permis de revoir à la hausse les montants collectés.

Dans ce décret, le gouvernement a procédé à l'introduction d'innovations majeures dans la fixation des redevances minières qui permettront de lever le plafonnement de perception au-delà de 5%. En effet, l'ancien décret, celui de 2017, avait plafonné le taux de perception des royalties à 5%, si le cours de l'or dépasse 1500 dollars l'once, comme si ce cours ne dépasserait jamais ce niveau. Mais depuis 2019, le cours de l'or a connu une hausse continue. Le ministère des Mines a alors

entrepris la relecture de ce décret pour revoir à la hausse les taux de perception. Au terme d'un long processus, le décret a été signé avec les taux suivants : 3% si le cours de l'or est inférieur à 1.000 dollars/l'once, 4% si le cours est compris entre 1.000 et 1.300 dollars/l'once, 5% lorsqu'il est compris entre 1.300 et 1500 dollars l'once, 6% si le cours de l'once d'or est compris entre 1500 et 1700 dollars/l'once, 6,5% si le cours est compris entre 1700 et 2000 dollars/l'once et 7% si le cours est supérieur à 2000

dollars/l'once.

A la faveur des réformes engagées en 2024, le gouvernement a révisé le décret qui a été signé le 25 mars 2025. Ce dernier décret a encore introduit d'autres innovations. Le taux est fixé à 7% si le cours est compris entre 2000 et 3000 dollars/l'once. A partir de 3000 dollars/l'once, un taux de 1% s'ajoute pour chaque 500 dollars/l'once. Avec cette révision, le Burkina Faso profite mieux de la hausse du cours de l'or sur le marché international.

Pierre BALMA

Le Burkina Faso compte acquérir d'autres mines industrielles et semi-mécanisées selon le premier ministre

Actuellement, tout est mis en œuvre pour que l'exploitation minière profite au développement du Burkina Faso. C'est l'une des informations données par le Premier ministre Emmanuel Ouédraogo au cours de son interview le lundi 28 avril 2025.



Après l'acquisition de 2 mines industrielles de Boungou et de Wahgnion par la société de participation minière du Burkina (SOPAMIB), d'autres acquisitions seront prochainement faites aussi bien en mines industrielles que dans le secteur des mines semi-mécanisées. Il estime que le

Burkina Faso n'a pas encore véritablement atteint le rythme de croisière de l'exploitation de ses mines acquises au profit du peuple burkinabé.

Il a rappelé que l'objectif du nouveau code minier est de révolutionner le secteur minier. « C'est un nouveau code minier qui

est bâti sur une seule vision. Faire en sorte les retombées de l'activité minière soient plus perceptibles et soient plus amplifiées au profit des citoyens burkinabés. », a-t-il fait savoir. Pour booster cet élan, des décrets d'application du code minier ont déjà été adoptés afin que le pays tire le plus grand avantage de l'exploitation minière.

En plus du Code minier, l'adoption du contenu local oblige les sociétés minières à accorder la priorité aux fournisseurs nationaux à l'expertise nationale. Pour lui, tout est mis en œuvre pour que toutes les exploitations d'or au Burkina Faso profitent avant tout au Burkina Faso parce que ces stratégies devraient créer un écosystème favorable au développement du Burkina Faso.

TKO

Burkina Faso : Production de 57,35 tonnes d'or et des recettes de 594,82 milliards FCFA en 2023

L'or est devenu le premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis 2009. La remontée progressive du cours de l'or sur le marché international depuis le Brexit profite au Burkina Faso. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Burkina Faso (ITIE-BF) a publié son rapport 2023 où les chiffres clés du secteur minier burkinabè sont présentés.

Production d'or par société en 2023

Société	Volume (en tonnes)	Valeur en milliards FCFA
ESSAKANE SA	12,92	480,30
HOUNDE GOLD SA	9,78	370,19
SOMISA SA	7,09	268,94
BISSA GOLD SA	6,19	234,13
WAHGNION GOLD	4,43	167,33
SEMAFO BF SA	4,54	165,48
OREZONE SA	4,33	163,67
ROXGOLD SANU SA	3,67	138,99
RIVERSTONE SA	1,86	70,15
SEMAFO BOUNGOU	1,30	48,80
SOMITA SA	0,47	22,66
NORGOLD SA	0,28	10,66

Source : Rapport ITIE-BF 2023

En 2023, le Burkina Faso a produit 57,35 tonnes d'or (56 857 kg d'or industriel et 0,490 tonne d'or artisanal) et 7,49 tonnes d'argent. Il a également produit du phosphate et des substances de carrières, dont le granite, le calcaire dolomitique, le sable, le basalte et des Tufts.

Les principaux producteurs industriels d'or sont Essakane SA avec 12,92 tonnes (22,7 % de la production totale industrielle), évaluées à 480 milliards FCFA, Houndé Gold SA avec 9,78 tonnes (17,2 %), pour une valeur de 370 milliards FCFA et SOMISA et Bissa Gold suivent avec des productions respectives de 7,09 tonnes (12,5 %) et 6,19 tonnes (10,9%).

La production artisanale, estimée à 0,49 tonne, reste faible par rapport aux 15 détenteurs de permis d'exploitation semi-mécanisée et aux 7 autorisations d'exploitation artisanale en 2023.

Les exportations de l'ensemble de la production du secteur ont rapporté des recettes de 2 133,18 milliards FCFA. Sa contribution aux exportations a évolué. Elle passe de 73,3% en 2022 à 75,5% en 2023.

En 2023, les entreprises du secteur extractif ont versé 594,82 milliards FCFA à l'Etat burkinabè. Dans ce montant, la contribution des sociétés minières s'élève à 521,50 milliards FCFA, soit 87,7% des paiements totaux du

secteur extractif. Les 73,32 milliards FCFA restants, soit 12,3% des paiements globaux, représentent la contribution des entreprises sous-traitantes minières. Le secteur extractif a représenté 20,9% des recettes budgétaires en 2022, contre 20,1% en 2023.

La contribution du secteur extractif au produit intérieur brut est passée de 14,5% en 2022 à 14,8% en 2023. Quant aux emplois, ils sont passés de 20 176 en 2022 à 19 993 en 2023. Cette contribution représente 2,1% des emplois du pays en 2022, contre 2% en 2023.

Aux termes du rapport 2023, des constatations sont été faites, dont l'absence de cadre réglementaire pour le suivi des coûts d'investissement et d'exploitation qui expose le Burkina Faso à des risques d'optimisation fiscale, limitant la mobilisation des ressources. Pour remédier à cette situation, le rapport a recommandé d'instaurer un audit systématique des coûts avant production pour valider la base d'amortissement, de renforcer le contrôle conjoint de la Direction générale des Impôts et de la Direction générale des mines et de la géologie pour assurer la cohérence des déclarations et exiger la divulgation publique des coûts miniers par projet.

Elie KABORE

Contribution du secteur extractif dans l'économie nationale en 2023

	2022	2023
PIB	14,5%	14,8%
Exportations	73,3%	75,5%
Recettes budgétaires	20,9%	20,1%
Emplois	2,1%	2%

Source : Rapport ITIE-BF 2023

Paiements du secteur extractif

Nature	Montants en milliards FCFA	Contribution en %
Budget de l'Etat	581,524	97,80%
Secteur minier	508,201	
Sous-traitants	73,323	
Paiements aux Entreprises d'Etat	4,121	0,69%
Paiements environnementaux (FIE)	7,097	1,19%
Paiements sociaux	2,271	0,31%
Total	595,015	100%

Source : Rapport ITIE-BF 2023

Répartition des paiements par société

Sociétés	Total en millions FCFA	En %
Iamgold Essakane	132 970,24	22,35%
Hounde Gold Operation	98 236,11	16,51%
SOMISA	64 280,42	10,80%
Semafo Burkina Faso	57 879,79	9,73%
Bissa Gold	45 185,80	7,59%
Wahgnion Gold Operations SA	26 529,19	4,46%
Orezone Bomboré	26 428,76	4,44%
Semafo Boungou	24 654,78	4,14%
Roxgold SANU	21 680,08	3,64%
Autres	23 847,49	4,01%
Paiement des sociétés minières	521 692,65	87,68%
Sous-traitants	73 323,06	12,32%
Total secteur minier	595 015,71	100%

Source : Rapport ITIE-BF 2023

Le Burkina Faso a exporté 94,3% d'or vers la Suisse et les Émirats Arabes Unis en 2023

En 2023, les exportations d'or déclarées par la Direction générale des Douanes (DGD) se sont élevées à 57,34 tonnes, pour une valeur de 2 133,18 milliards FCFA. Pour le rapport ITIE-BF 2023 qui dévoile cette information, « la Suisse et les Émirats Arabes Unis ont représenté 94,3% des exportations d'or du Burkina Faso, confirmant leur rôle central dans les flux commerciaux de l'or burkinabè ». Outre ces pays de destination, une infime quantité est exportée vers le Mali, l'Inde, la Belgique, le Rwanda, la Turquie, les Etats-Unis.

Exportations de l'or en 2023 par destination

Destination	Volume en Tonnes	Valeur FOB en milliards FCFA	% exportation total
Suisse	47,56	1 803,01	84,5%
Emirats Arabes Unis	6,52	209,22	9,8%
Mali	1,88	70,36	3,3%
Destination non indiquée	1,06	41,40	1,9%
Italie	0,26	7,44	0,3%
Inde	0,03	1,09	0,1%
Belgique	0,01	0,37	0,0%
Rwanda	0,01	0,25	0,0%
Turquie	0,00	0,03	0,0%
Etats-Unis	0,00	0,01	0,0%
Total	57,34	2 133,18	100%

Source : Rapport ITIE-BF 2023

La Suisse est une grande plaque tournante du commerce international de l'or. La Suisse abrite 05 raffineries d'or certifiées, dont Argor-Heraeus, Metalor, PX Precinox, MKS PAMP et Valcambi.

Suisse, premier importateur de l'or du Burkina Faso

Quatre parmi ces 5 raffineries figurent parmi les 9 plus grandes raffineries d'or au monde. En 2022, la Suisse a importé 2 410 tonnes d'or du monde entier, selon SWISSAID, dans un rapport publié en mai 2024. Le même rapport indique que le Burkina Faso a exporté vers la Suisse, en 2022, près de 68 tonnes d'or. Les exportations

vers la Suisse entre 2012 et 2022 pourraient en fait être plus élevées, parce qu'il est fort possible que de l'or exporté du Burkina Faso se fasse via des pays tiers. Dans un tel cas, il est impossible de savoir dans quel pays l'or a été extrait, car seul le dernier pays où il a subi une transformation est déclaré aux Douanes comme pays d'origine.

Emirats Arabes-Unis, plus d'une vingtaine de raffineries d'or et plus de 7.000 négociants

Les Emirats Arabes-Unis font partie des principales plaques tournantes internationales du commerce de l'or. Dubaï, surnommée City of Gold, abrite plus d'une vingtaine de

raffineries d'or et plus de 7.000 négociants en métaux précieux et en pierres précieuses. Les importations d'or du Burkina Faso à destination des Emirats Arabes-Unis valent la dizaine de tonnes en 2022, selon SWISSAID.

L'Inde est un grand consommateur d'or. Il abrite de nombreuses raffineries, dont MMTC-PAMP, la seule raffinerie certifiée selon le standard de la LBMA. Quant à la Turquie, elle abrite 2 raffineries certifiées LBMA et reste un important marché de l'or, en particulier, le complexe de Kuyumcukent dont le nom signifie « cité des bijoutiers ».

E K

Burkina Faso : 418 titres miniers valides à la date du 31 mars 2025

Au 31 mars 2025, le Burkina Faso comptait 418 titres miniers valides. Selon l'article 2 du Code minier de 2024, le titre minier est « l'acte réglementaire donnant la prérogative d'effectuer la recherche ou l'exploitation des substances minérales conformément aux dispositions du présent code ». Pour la Direction générale du Cadastre minier, qui a publié la liste, ces titres concernent les permis de recherche, les permis d'exploitation industrielle et semi-mécanisée, ainsi que les autorisations d'exploitation artisanale et de prospection de substances de mines et des carrières.

Titres miniers valides à la date du 31 mars 2025

Nature	Nombre
Permis de recherche	274
Permis d'exploitation industrielle permanent de substances de carrières	89
Permis d'exploitation industrielle de mines	22
Permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines	17
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines	8
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de carrières	2
Autorisations de recherche de gîte de substances de carrières	3
Permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières	2
Autorisations de prospection	1
TOTAL	418

Source : Direction générale du Cadastre minier (avril 2025)

Evolution des titres miniers valides entre le 31 décembre 2024 et le 31 mars 2025

Nature	Valides au 31 décembre 2024	Valides au 31 mars 2025	Variables entre décembre 2024 et mars 2025
Permis de recherche	276	274	-2
Permis d'exploitation industrielle permanent de substances de carrières	90	89	- 1
Permis d'exploitation industrielle de mines	23	22	-1
Permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines	17	17	0
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines	8	8	0
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de carrières	1	2	+1
Autorisations de recherche de gîte de substances de carrières	6	3	-3
Permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières	2	2	0
Autorisations de prospection	1	1	0
TOTAL	424	418	

Les titres miniers

Selon la réglementation, l'octroi des titres miniers est guidé par le principe du « premier venu, premier servi » pour les zones non encore valorisées.

Le Code minier prévoit que tout titre minier peut faire l'objet de retrait, sans indemnisation ni dédommagement, par l'autorité qui l'a délivré, lorsque le titulaire du titre est auteur des violations prévues par la loi, dont le non-

paiement des dividendes, des droits et taxes prévus par la législation et la réglementation minière, la non-contribution aux différents Fonds, etc.

PB

Le Burkina Faso dispose de minéraux stratégiques et des terres rares

Le concept « minéraux stratégiques » est une expression couramment utilisée de manière interchangeable avec « minéraux critiques » ou « minéraux de la transition énergétique ». C'est un concept qui peut changer, en fonction des besoins du pays, de la disponibilité de l'offre et de la valorisation du minerai. Mais il faut retenir que ce sont des minéraux nécessaires à la transition énergétique dont l'utilisation assure un avenir plus durable à cause des faibles émissions de carbone. Ces minéraux qui sont aussi utiles à la fabrication des technologies propres sont des éléments constitutifs d'une économie verte, dont les véhicules électriques, les téléviseurs, les téléphones portables et autres dispositifs numériques, ainsi que les éoliennes.

Catégories des substances minérales du Burkina Faso

Catégories	Substances
A	Or, argent, plomb, cuivre, zinc, molybdène, étain, tungstène-antimoine
B	Manganèse, fer, aluminium, titane, vanadium
C	Nikel, cobalt, EGP, chrome.
D	Diamant, émeraude, saphir, corindon, rubis
E	Améthyste, Citrine, péridot, spinelle, jade, opale, grenat, alexandrite, andalousite, calcédoine, tourmaline, et autres pierres gemmes
F	Terres rares, niobium, colombo, tantaline, lithium, rubidium, césium
G	Uranium, thorium, potassium, graphites, charbon,
H	Substances de carrières et minéraux de développement
I	Autres substances minérales

Source : Décret du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers.

Parmi les minéraux stratégiques, on retrouve les terres rares, en ce sens qu'elles sont très difficiles à extraire et les procédés pour les traiter sont complexes. Ces minéraux sont nécessaires à la fabrication des appareils numériques liés aux technologies de l'information. Dans le secteur de la santé, ils sont utilisés pour les thérapies contre le cancer (radiothérapie), les rayons X, les IRM, ainsi que pour la recherche médicale.

Au fur et à mesure que le monde abandonne les énergies fossiles polluantes et opte pour une utilisation des énergies propres à faibles émissions de gaz à effet de serre, on observe une demande croissante mondiale de ces minéraux.

Le Burkina n'a pas encore une définition assez claire du concept. Il ne disposait pas non plus d'un cadre politique et juridique sur les minéraux stratégiques. Mais selon les définitions largement

partagées, de tels minéraux ont déjà été exploités dans le pays tels que le zinc, le manganèse et le cuivre. En plus, suite aux travaux de recherche, de nombreux indices ont été répertoriés dans le pays pour ce qui concerne le nickel, l'aluminium, le cobalt et le lithium. Des travaux supplémentaires dans la recherche permettront de mieux cerner leur potentiel réel.

La course vers ces minéraux est aussi lancée au Burkina Faso. En effet, selon les données du cadastre minier, le Burkina comptait 276 permis de recherche valides en fin décembre 2024. Dans ce lot, plus d'une centaine de permis de recherche qui associent des terres rares et des minéraux stratégiques tels que le cuivre, l'argent, le zinc, le cobalt, le chrome, le lithium et le nickel ont été octroyés.

Le pays a donc saisi l'occasion que lui a offerte la révision de son Code minier en 2024, pour améliorer le cadre législatif et réglementaire

sur les minéraux stratégiques.

C'est ainsi que dans le Code minier adopté le 18 juillet 2024, il est précisé: «En fonction des nécessités d'intérêt national, l'Etat peut conférer le caractère stratégique à une substance minérale donnée». Mais les règles d'exploitation et de commercialisation de la substance stratégique seront déterminées par voie réglementaire. En attendant la définition des règles d'exploitation et de commercialisation, le texte réglementaire sur les procédures d'attribution et les modalités de gestion des titres miniers a classé les substances minérales par catégories.

Dans la catégorie B, on retrouve le manganèse, le fer, l'aluminium, le titane, le vanadium. La catégorie C regroupe le nickel, le cobalt, le chrome. La catégorie F regroupe les terres rares, le niobium, le colombo, le tantaline, le lithium, le rubidium et le césium.

Elie KABORE

Transition énergétique : 102 permis de recherche portent sur des minéraux critiques et terres rares en 2023

Le Burkina Faso s'engage activement dans une transition énergétique visant à diversifier ses sources d'énergie et à améliorer l'accès à l'électricité pour sa population. Cette initiative s'inscrit dans un cadre législatif et stratégique clair, notamment, avec l'adoption de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017, qui promeut la diversification énergétique et l'intégration des énergies renouvelables, en particulier, l'énergie solaire, compte tenu du fort potentiel solaire du pays.



L'objectif, à long terme, est de réduire la dépendance aux énergies fossiles, tout en atteignant une capacité de production énergétique de 2500 MW en 2022, avec une part de 55 % issue des énergies renouvelables (contre 12,53 % en 2017).

Pour concrétiser cette ambition, le Burkina Faso a élaboré plusieurs stratégies et politiques clés intégrant la transition énergétique dans les actions du gouvernement. Ces documents définissent les orientations à suivre et les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme.

Le secteur extractif peut jouer un rôle stratégique dans la transition énergétique par l'exploitation des minéraux critiques nécessaires aux technologies bas carbone, l'investissement direct du secteur minier dans les infrastructures

énergétiques pour alimenter les sites miniers et les zones rurales environnantes.

Les données du cadastre minier, en 2023, révèlent l'existence de 102 permis de recherche qui portent sur des minéraux critiques et terres rares (cuivre, zinc, cobalt, lithium, etc.), renforçant ainsi le potentiel du pays à participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales pour la transition énergétique. Par ailleurs, deux sociétés (SEMAFO BOUNGOU SA et IAMGOLD Essakane SA), sur un total de 12 en production, ont intégré des sources d'énergie renouvelable en 2023. En conclusion, le secteur extractif du Burkina Faso a un fort potentiel pour soutenir la transition énergétique, grâce à ses ressources en minéraux critiques. Toutefois, l'adoption des énergies renouvelables reste limitée, nécessitant des efforts accrus pour accélérer cette transition et maximiser les bénéfices économiques et environnementaux.

La transition énergétique fait face à plusieurs défis qui limitent l'impact du secteur extractif sur l'électrification et le développement durable. Les défis majeurs sont, entre autres, l'absence de cadre stratégique spécifique pour la valorisation des minéraux critiques, les infrastructures énergétiques insuffisantes pour alimenter

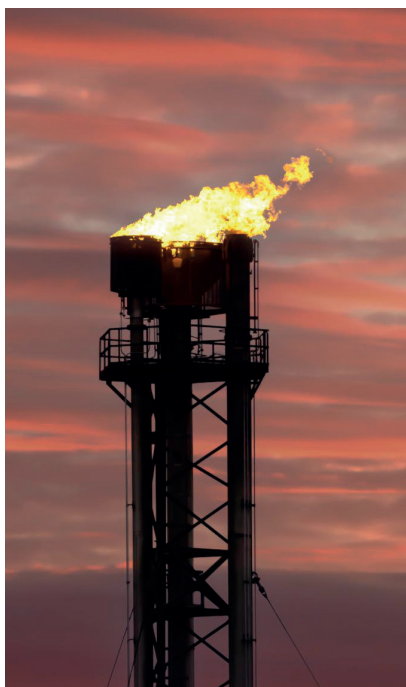
les sites miniers isolés et les communautés rurales voisines, le taux d'électrification faible (18,83%, selon les dernières données du ministère de l'Energie), avec des disparités marquées entre zones urbaines et rurales, l'insuffisance des investissements directs du secteur extractif dans des projets d'énergie renouvelable destinés aux communautés locales.

Les opportunités et les leviers d'action sont, notamment, l'élaboration d'un cadre stratégique national pour la valorisation des minéraux critiques, en assurant leur transformation locale et en renforçant leur contribution à la transition énergétique, conditionner l'octroi de permis miniers à des engagements en faveur de la production d'énergie renouvelable ou de l'électrification des communautés proches des sites d'exploitation, encourager les entreprises minières à développer des centrales solaires ou biomasse pour alimenter leurs opérations et électrifier les régions avoisinantes, créer des fonds de développement énergétique local, alimentés par une partie des redevances minières, afin de financer des projets d'électrification rurale.

Synthèse de Elie KABORE sur la base du rapport ITIE-BF 2023

Emissions de gaz à effet de serre : Le Burkina Faso doit clarifier la tarification carbone

En 2023, seulement 1,2% des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Burkina Faso sont soumises à une tarification positive à travers un Taux effectif Carbone net (ECR), selon l'OCDE (2024). Le pays ne pratique pas encore de tarification explicite du carbone, mais des taxes d'accises sur les carburants constituent une forme implicite de tarification, couvrant 10,5% des émissions de CO₂ liées à l'utilisation d'énergie. Cette tarification concerne presque exclusivement le secteur du transport routier, qui est l'un des rares secteurs à contribuer à la tarification des émissions de CO₂. Toutefois, les subventions aux combustibles fossiles couvrent 11,9% des émissions, ce qui annule en partie l'effet des taxes carbone implicites, entraînant des ECR nets négatifs dans plusieurs secteurs. En moyenne, le Taux effectif Carbone net s'élève à moins de 20,95 euros (soient 13 742FCFA) par tonne de CO₂e. La taxe sur les carburants est de 5,5 euros (soient 3 608FCFA) par tonne de CO₂e et les subventions aux énergies fossiles à 26,45 euros (soient 17 350FCFA) par tonne de CO₂e.



En 2023, seulement 1,2% des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Burkina Faso sont soumises à une tarification positive à travers un Taux effectif Carbone net

Aucune part des émissions de GES au Burkina Faso n'est soumise à une tarification supérieure à 60 euros, (soient 39 357FCFA) par tonne de CO₂e, un seuil souvent utilisé comme estimation des coûts actuels du carbone. La Stratégie nationale REDD++3 (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), publiée en 2022, reflète cette volonté en explorant divers mécanismes visant à réduire les émissions de

GES à travers des projets de conservation et de reforestation, promouvoir des incitations financières pour des pratiques durables, préparer l'intégration de mécanismes de tarification du carbone, renforçant ainsi la résilience climatique du pays.

L'objectif fixé est de réduire les émissions de 31 682,3 Gg CO₂éq_l d'ici 2030, représentant une diminution de 29,42% par rapport aux projections en l'absence de mesures correctives.

Les mécanismes potentiels de tarification du carbone sont, entre autres, l'intégration de la REDD+ et la compensation carbone. Le Burkina Faso participe activement au programme REDD+, qui permet de générer des crédits carbone en réduisant les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière. Ce mécanisme compense les émissions de GES par des projets de conservation, reboisement et gestion durable des forêts, apporte des incitations financières aux communautés locales pour préserver les écosystèmes forestiers, contribue au développement durable et à la lutte contre la pauvreté, tout

en assurant la protection des ressources naturelles.

Les revenus issus des crédits carbone peuvent être réinvestis dans des projets communautaires et des initiatives de restauration écologique, augmentant ainsi les bénéfices socioéconomiques du secteur extractif et forestier

Il est donc indispensable de mettre en place une taxe carbone ou de systèmes d'échange de quotas. En effet, bien qu'aucune taxe carbone ni un système de plafonnement n'ait été instauré à ce jour, plusieurs options sont envisagées. Les industries pourraient être taxées en fonction de chaque tonne de CO₂ émise, créant ainsi une incitation directe à réduire leurs émissions. La mise en place d'un système de quotas d'émissions échangeables (ETS), un mécanisme permettant d'attribuer aux entreprises des quotas d'émissions, échangeables sur un marché national ou régional. Les entreprises dépassant leurs quotas pourraient acheter des crédits auprès de celles ayant réduit leurs émissions.

Synthèse de Elie KABORE sur la base du rapport ITIE-BF 2023

Exploitation artisanale d'or : Entre perte de recettes et financement du terrorisme

La quantité d'or issue de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée déclarée au Burkina Faso reste faible. Elle est passée de 259 kg en 2019 à 491,30 en 2023, selon les chiffres du ministère des Mines. Pendant ce temps, une enquête de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a révélé que 6,8 tonnes d'or n'étaient pas collectées sur une année. Il se dégage des écarts entre les chiffres officiels et les résultats de cette enquête. Qui alimente cette fraude ? Quelle est son ampleur ? N'y a-t-il pas un risque de financement du terrorisme dans le contexte actuel du Burkina Faso ?



Le Burkina fait partie des 5 plus grands producteurs d'or en Afrique. L'or est devenu le premier produit d'exportation du pays en 2009, déclassant ainsi le coton qui a longtemps occupé cette place. En 2023, la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) a estimé à 57,338 tonnes la quantité d'or exportée pour une contribution aux recettes de l'Etat de 20%, soient 500,90 milliards FCFA).

Environ 300 milliards FCFA de manque à gagner par an

Si le flux de la production industrielle est plus ou moins maîtrisé, le secteur de l'exploitation artisanale, communément appelé orpaillage, présente beaucoup

de difficultés. Les recettes de l'or issu de ce sous-secteur et de son circuit de commercialisation échappent au contrôle de l'Etat, malgré la série de réformes du cadre légal, réglementaire et institutionnel.

Toutefois, les publications de plusieurs institutions nationales et internationales donnent des tendances de la fraude.

Le rapport de la « Commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières », mise en place en 2016, évalue l'ampleur de cette fraude par an : « De l'analyse des documents du Comptoir burkinabè des métaux précieux

(CBMP), des informations données par le BUMIGEB et des études menées par différents acteurs, la fraude pourrait se situer entre 15 et 30 tonnes d'or/an. Ainsi, de 2006 à 2015, plus de 300 milliards FCFA/an se seraient évaporés au détriment du Trésor public. »

6,8 tonnes d'or vendues dans un circuit non déterminé

L'Etat central a voulu aussi en avoir le cœur net. Une de ses structures, en l'occurrence l'Institut national de la statistique et de la démographie, un an après les Députés, s'est mise sur les routes de l'or d'exploitation artisanale, à travers un rapport dénommé « Enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage (ENSO) ». Ce document officiel qui date de septembre 2017 établissait le nombre de sites de production artisanale d'or fonctionnels à 448. Selon l'INSD, la production artisanale d'or de ces sites est estimée à 9,5 tonnes en 2016, générant 232,2 milliards FCFA de revenus. Mais cet or n'est pas vendu dans les circuits normaux. Voici ce que dit le rapport : « L'enquête a révélé que les acheteurs installés sur les sites ont acheté 66,3 milliards FCFA d'or représentant une quantité de 2,7 tonnes d'or. Ce qui suppose qu'il y a un écart de 6,8 tonnes d'or correspondant à 165,9 milliards FCFA d'or qui n'est pas acheté par les acheteurs présents sur les sites. Des investigations plus poussées méritent d'être réalisées, afin d'identifier le circuit de distribution de cette production. »



Le rapport, « Sur la piste de l'or africain », de l'ONG SWISSAID, publié en 2024, estime à 30 tonnes la production non déclarée du Burkina Faso par année.

Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) renforce les pertes annoncées dans les rapports de l'Assemblée nationale et de l'INSD : « Les orpailleurs et comptoirs consultés évaluent plutôt entre 15 et 20 tonnes le volume de production artisanale annuelle, tandis que des calculs dérivés des émissions de mercure dans l'atmosphère (AMAP/UNEP, 2013 ; COWI, 2016) tendent à estimer la production à 20-25 tonnes par an. Pourtant, le pays n'a enregistré que 236 kg d'or artisanal exportés officiellement par les comptoirs en 2017 (entretien avec l'Aneemas, 2018) ».

Mais c'est l'enquête parlementaire qui explique les raisons de cette fraude issue de l'exploitation artisanale. « Cette situation est encouragée par le coût relativement bas de rachat de l'or produit par les orpailleurs, d'une part, et le rachat de l'or au-delà du cours mondial par

certains comptoirs fictifs ou non, d'autre part. Elle est également entretenue par l'existence de taxes que les exploitants traditionnels jugent trop élevées », écrivent les Députés dans leur rapport.

L'or d'exploitation artisanale et le financement du terrorisme

Et ce n'est pas tout ! L'or issu de l'exploitation artisanale ne fait pas seulement l'objet de la fraude. Plusieurs structures associatives, étatiques, etc. ont donné l'alerte, des années en arrière, que les sites d'orpaillage étaient dans le viseur des groupes armés qui sévissent dans la région sahélienne. En 2019, le rapport Afrique de l'ONG Crisis Group relevait que dans la région du Sahel, au Burkina Faso, « des unités djihadistes sont rémunérées par les orpailleurs pour effectuer des missions de sécurité sur les sites ». Dans la région de l'Est également, le rapport évoquait la même situation. Les terroristes prélèvent « la zakat chez les exploitants artisanaux ». Crisis group indiquait que la situation était commune à d'autres pays du Sahel comme le Mali et le Niger.

En plus de ces cas, l'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) signale aussi que plusieurs incidents sur les sites artisanaux sont liés aux groupes armés. L'étude fait référence à l'attaque terroriste du site d'orpaillage de Koutougou, dans la région du Sahel, en 2018. Crisis Group évoque aussi un incident sur un site d'orpaillage toujours dans la région du Sahel, précisément à Kéréboulé, en 2016. « Plusieurs sources au Burkina Faso ont confirmé que ces attaques et affrontements récurrents visant les sites d'orpaillage dans la région du Sahel depuis 2016, indiquaient qu'ils étaient désormais « pris en otages » par des groupes armés non étatiques ».

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Burkina Faso (ITIE-BF) confirme le lien entre le financement du terrorisme et les sites artisanaux d'exploitation artisanale de l'or dans le rapport de l'étude sur les flux financiers illicites dans le secteur extractif, publié en mai 2023.

Le rapport précise que « certains sites d'exploitation artisanale ne fonctionnent que sous les règles et conditions établies par les groupes armés terroristes. Ils y érigent leurs règles, notamment, le paiement de pourcentage sur les gains, l'imposition de taxes sur les revenus et le prélèvement de la zakat.

L'ITIE-BF indique que le démantèlement d'un réseau de trafiquants d'or dans la région de l'Est du Burkina a permis de découvrir que « le produit de vente du minerai avait été transféré aux groupes terroristes ». Des enquêtes judiciaires, indique le rapport, ont prouvé que « les minerais objet de trafic dans les zones à forts défis sécuritaires proviennent des sites aurifères sous influence des groupes terroristes ».

Le nitrate d'ammonium, composante des engins explosifs, armes redoutables utilisées par les terroristes, sont acquis chez les acteurs « miniers véreux », à en croire l'ITIE.

Circuit du trafic

Certaines sources donnent des indications sur le circuit et l'ampleur du trafic. En effet, selon la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF), la fraude à la commercialisation de l'or est constatée chez plusieurs acteurs de la chaîne de commercialisation. L'or sorti en contrebande du Burkina prend le chemin de plusieurs pays voisins, à savoir le Togo, le Mali, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Bénin, selon la BNAF.

Pour l'ONG SWISSAID : « L'or exporté des pays africains vers les Emirats Arabes Unis est transporté par voie aérienne, en bagage à main ou en soute, sur des vols de ligne ou en jet privé. La plateforme aéroportuaire des Emirats Arabes Unis, en particulier l'Aéroport international de Dubaï, joue un rôle central dans ce commerce avec des connexions directes vers la majorité des pays africains exportateurs d'or ».

L'or africain, précise ce rapport, représente 11% des importations d'or de la Suisse. Mais le « pourcentage pourrait en réalité être plus élevé, car il est fort possible que de l'or d'Afrique ait été importé en Suisse via des pays tiers comme les Emirats Arabes Unis ».

Des tentatives pour lutter contre la fraude

Le Burkina Faso a entrepris des actions pour minimiser considérablement, voire éradiquer le phénomène de la fraude de l'or, notamment, d'exploitation artisanale au Burkina Faso. Dans ce cadre, il a adopté la Stratégie nationale de lutte contre la fraude

de l'or, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur minier (SNLFO-BC/FT) et son plan d'action (PAT-SNLFO-BC/FT) qui ambitionnent de venir à bout de ce problème.

Ainsi, la mise en place de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) vise principalement la lutte contre la fraude par des actes de contrôle qui peuvent aboutir à des poursuites judiciaires. En 2023, dans le cadre de ses actions, la BNAF a recensé 39 cas de fraude de l'or, contre 28 en 2022.

Les forces de sécurité (Douane, police, gendarmes, etc.) font également de façon régulière des saisies d'or entre les mains de contrebandiers qui tentent de quitter le territoire national avec de façon illicite. Dernier cas connu. Le 17 décembre 2024, le bureau des Douanes de Bittou a arrêté trois passagers à bord d'un bus, en partance pour Lomé, au Togo. Ils ont été arrêtés à leur entrée dans la ville de Cinkassé (située à environ 660 km du Togo), avec en leur possession 28,6 kg d'or d'une valeur évaluée à 1,4 milliard FCFA.

Sur le plan judiciaire, le Burkina Faso a créé le pôle judiciaire spécialisé du Tribunal de Grande instance Ouaga II, avec une compétence territoire, sur la répression de actes terroristes. Le pôle a connu plusieurs dossiers en 2024. Selon le journal en ligne Libreinfo, qui a couvert les procès, parmi les accusés, le fils d'un chef terroriste, dans la zone de Mansila, région du Sahel du Burkina, qui se présente lui-même comme un orpailleur. Il aurait été recruté, selon le Procureur, comme informateur et en échange, il pouvait mener librement ses activités d'orpaillage sans être inquiété. Le lien entre cet orpailleur et les terroristes a été confirmé par l'expertise de son téléphone portable. Accusé des faits d'association de malfaiteurs, il a été condamné à 21 ans de

prison, dont 15 ans fermes et 12 ans de sûreté.

Le rapport de l'ITIE-BF a fait le point des dossiers judiciaires portant sur la fraude à la commercialisation de l'or à partir des données reçues des autorités d'enquête du Burkina Faso, c'est-à-dire les Tribunaux de Grande instance de Bobo-Dioulasso et de Ouaga 1, la Gendarmerie, la Douane et la Brigade nationale anti-fraude de l'or. Sur la période 2018-2022, ce sont 05 dossiers dont la plupart portent sur la fraude à la commercialisation de l'or qui ont été instruits et jugés au Burkina Faso. La structure révèle, par ailleurs, qu'entre 2012 et 2022, le montant total des infractions liées au secteur extractif s'élève à 119,457 milliards FCFA.

L'Etat a aussi mis en place des méthodes non coercitives de lutte contre la fraude, notamment, des actions d'encadrement, de facilitation et de régulation. C'est ainsi que depuis le 20 février 2024, le ministre chargé des mines a suspendu l'autorisation d'exportation de l'or d'exploitation artisanale et semi-mécanisée pour un « besoin d'assainissement du secteur » et une meilleure « organisation » de sa commercialisation. C'est la Société nationale des substances précieuses (SONASP), créée en octobre 2023, en remplacement de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS), qui assure désormais le rôle de commercialisation de l'or collecté au plan national.

Par Tiba OUEDRAOGO (Mines Actu Burkina) et Lomoussa BAZOUN (Sira info)

Avec l'accompagnement de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest (CENOZO) et de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD)

West African Resources : Le futur géant minier du Burkina Faso

West African Resources est une société australienne présente au Burkina Faso à travers 3 permis d'exploitation industrielle d'or et plus d'une dizaine de permis de recherche. La société exploite le site minier de Sanbrado, dans la commune de Boudry, province du Ganzourgou, région du Plateau-central. Pour exploiter la mine de Sanbrado, elle a créé une société de droit burkinabè, la Société des Mines de Sanbrado (SOMISA).



En 2024, SOMISA a produit 6,426 tonnes d'or, ce qui correspond à la limite supérieure des prévisions de production pour 2024, située entre 5,909 et 6,531 tonnes d'or. Avec un tel niveau de production, la société se positionne au troisième rang des grands producteurs d'or au Burkina Faso en 2024, après la mine d'Iamgold Esskane et Houndé Gold. En 2025, SOMISA a fixé ses prévisions de production entre 5,909 à 6,531 tonnes en 2025.

Toéga : Environ 2 tonnes d'or l'an pendant 7 ans

En mars 2024, West African Resources a acquis, le permis d'exploitation industrielle de la mine de Toéga. Ce site est situé non loin de Sanbrado, toujours dans la commune de Boudry. Le minerai de Toéga sera traité à l'usine de Sanbrado. Pour ce faire, une route minière a été construite entre les 2 sites. La production de ce site devrait commencer à la fin du 3ème semestre de l'année 2025. Selon les dernières

estimations, la production de Toéga est estimée à 2,2 tonnes d'or par an.

En prélude au début de la production, d'autres activités ont été réalisées à savoir la réinstallation des populations impactées. Dans ce cadre, des bâtiments pour la réinstallation des communautés ont été construits. Les travaux ont été exécutés par des entreprises nationales. Plus de 97 % des accords d'indemnisation ont été signés et les paiements d'indemnisation sont en bonne voie.

Kiaka : ,8 tonnes d'or par an pendant 18,5 ans

Le 3eme permis d'exploitation industrielle de West African Resources au Burkina Faso est celui de Kiaka situé dans la commune de Gogo, province du Zoundwéogo, région du Centre-sud. West African Resources a acquis le permis en 2021 avec la société B2Gold pour environ 55 milliards FCFA. La construction de la mine est très avancée et progresse dans le respect des délais et du budget. Selon les estimations, la première coulée d'or de Kiaka est prévue pour octobre 2025.

Elle devrait produire en moyenne 6,8 tonnes d'or par an pendant 18,5 ans. Son étude de faisabilité indique qu'elle sera exploitée à de faibles coûts de production situés à 1 052 dollars l'once en moyenne.

Richard Hyde, président exécutif et directeur général de West African Resources a commenté en début avril 2025, l'entrée

en production de Kiaka: « C'est une période chargée et passionnante pour West African Resources. La construction de Kiaka a atteint ses dernières étapes. La mise en service des composants de l'usine commence et se poursuivra pour une montée en puissance de l'exploitation minière. Nous ne sommes qu'à un trimestre de la première coulée d'or de Kiaka, qui aura lieu en octobre 2025 ».

Les estimations de production de ses 3 mines, à savoir SOMISA, Toéga et Kiaka sont situées à 15,5 tonnes d'or par an. Cette quantité de production place West African Resources comme le plus grand producteur d'or au Burkina Faso. Elle passera devant les Canadiennes Iamgold Essakane qui a produit 14,126 tonnes en 2024 et Endeavour mining dont les 2 mines ont produit 13,533 tonnes en 2024 (8,943 tonnes pour Houndé Gold et 4,59 tonnes pour Mana). West African Resources sera le futur géant miner du Burkina Faso et même en Afrique

de l'Ouest.

L'entrée en production des mines de Toéga et de Kiaka va aussi contribuer à revoir à la hausse le nombre de société minière industrielles en production. Elle va augmenter du même coup, les quantités d'or de production industrielle du Burkina Faso qui connaît une baisse depuis le pic de 2022.

Elie KABORE

Estimations de production des 3 mines de West African Resources

Sociétés	Production d'or en tonnes
SOMISA	6,5
Toéga	2,2
Kiaka	6,8
Total	15,5

Source : Reconstitution de Minesactu.info sur la base des données de West African Resources



La construction de la mine de Kiaka est très avancée et progresse dans le respect des délais et du budget

Endeavour Mining engagé contre le paludisme : une baisse de 60 % de l'incidence depuis 2020 et une nouvelle campagne pour 2025

- **60 % de réduction de l'incidence du paludisme sur l'ensemble des sites d'Endeavour Mining depuis 2020.**
- **Mise en œuvre d'un plan de contrôle holistique au bénéfice des employés et des communautés hôtes.**
- **Lancement de la campagne 2025 : « Le palu ne fait pas de pause, nous non plus », pour ancrer durablement une culture de prévention.**

Abidjan, le 25 avril 2025 - À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme, Endeavour Mining annonce le lancement d'une nouvelle phase de sa campagne de prévention sur l'ensemble de ses sites en Afrique de l'Ouest. Intitulée « **Le palu ne fait pas de pause, nous non plus** », cette initiative est déployée en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Sénégal, avec pour objectif de renforcer les actions de prévention au bénéfice des collaborateurs et des communautés locales.

Des résultats concrets grâce à une mobilisation continue

Depuis 2020, Endeavour Mining met en œuvre une stratégie coordonnée de lutte contre le paludisme, reposant sur une approche intégrée de prévention, de détection et de sensibilisation. Ces efforts ont permis de faire chuter l'incidence de la maladie de 460 à 184 cas pour 1 000 employés, soit une **réduction de 60 %**. La mine d'Ity, en Côte d'Ivoire, illustre ces progrès avec une **baisse de 69 %** (de 1 592 à 490 cas pour 1 000 employés).

Ces avancées s'appuient sur un plan de lutte holistique, structuré autour de deux axes majeurs :

- **Protéger et sensibiliser :**
 - Distribution de plus de **4 500 moustiquaires** imprégnées et **3 500 répulsifs** en 2024 ;
 - **Port obligatoire de vêtements couvrants** sur les sites du Groupe ;
 - Plus de **20 000 ménages** sensibilisés aux bonnes pratiques de prévention et **35 comités communautaires** formés pour relayer les messages de prévention au cours de l'année 2024.
- **Détecter et traiter :**
 - Réalisation en 2024 de plus de **4 000 tests rapides de dépistage** ;
 - Administration de **traitements préventifs** à plus de 250 employés à la mine d'Ity dans la même année.

« Depuis 2020, nous avons engagé un effort collectif pour réduire durablement l'impact du paludisme sur nos sites et dans nos communautés. Les résultats positifs enregistrés aujourd'hui sont le fruit d'une vigilance constante et du travail remarquable de nos équipes terrain, soutenues par l'engagement actif des communautés locales. Mais le palu reste un fléau en Afrique de l'Ouest et nous devons accélérer nos efforts pour ancrer durablement une culture de prévention dans tous nos pays d'opération », souligne Kassoum Ouattara, Vice-président Santé, Sécurité et Environnement chez Endeavour Mining.

Depuis 2023, Endeavour Mining collabore avec l'**Institut National d'Hygiène Publique (INHP)** de Côte d'Ivoire pour renforcer sa stratégie de lutte contre le paludisme. Ce partenariat a permis de mener des actions de plaidoyer auprès des autorités locales et des communautés pour une meilleure compréhension de cette stratégie, d'organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement au profits de 11 villages riverains de la mine. Une démarche scientifique a été engagée à travers une étude entomologique destinée à caractériser les moustiques présents dans la zone, afin de promouvoir des gestes et réflexes de prévention plus efficaces.

Une campagne proactive prévue en 2025

Le lancement de la campagne 2025 a eu lieu à Ity, dans la région de Zouan-Hounien, en présence des autorités locales. Ce lancement a été marqué par une opération de pulvérisation intra-domiciliaire, combinée à des actions d'assainissement et de mobilisation citoyenne, destinées à réduire la prolifération des moustiques vecteurs.

Consciente que le paludisme demeure un défi majeur de santé publique en Afrique, Endeavour Mining s'engage à poursuivre et intensifier ses efforts sur le long terme, en collaboration avec les autorités sanitaires, ses équipes et les communautés locales.

Relations médias

Lydie Ouédraogo ; Tél. : +225 0584429976 ; E-mail : media@endeavourmining.com

À propos d'Endeavour Mining

Endeavour Mining est l'un des principaux producteurs mondiaux d'or et le plus grand en Afrique de l'Ouest, avec des actifs opérationnels au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ainsi qu'un portefeuille solide de projets avancés et d'actifs d'exploration situés dans la ceinture de roches vertes birimiennes, hautement prospective. Membre du Conseil mondial de l'or, Endeavour s'engage dans une exploitation minière responsable et vise à créer une valeur durable pour ses employés, ses parties prenantes et les communautés où elle opère. Endeavour est cotée aux Bourses de Londres et de Toronto sous le symbole EDV. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.endeavourmining.com.

Niger : L'or sera transformé dans la nouvelle raffinerie en construction

Le gouvernement du Niger a signé le 23 avril 2025, un accord pour la mise en place d'une raffinerie d'or avec la société Suvarna Royal Gold Trading LLC. Le Niger était représenté par le ministre des Mines, le Commissaire-Colonel Abarchi Ousmane, assisté du ministre chargé du budget, Mamane Sidi. La société Suvarna Royal Gold Trading LLC était représentée par son Président directeur général Pattni Kamlesh Mansukhal Damji.

Suvarna Royal Gold Trading devrait installer une raffinerie d'or, une unité de fabrication de bijoux, ainsi qu'une unité de taille et de polissage de pierres précieuses. Pour le ministre des mines, : « C'est une révolution structurelle, car, désormais, l'or du Niger ne sera plus seulement extrait, il sera transformé ici, au profit des Nigériens ». Cette raffinerie est en droite ligne avec la vision du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CSNP) qui repose sur la valorisation des ressources minières de manière stratégique, durable et inclusive, en occupant toutes les mailles de la chaîne de valeur, de l'extraction à la transformation jusqu'à la commercialisation.

« A travers Suvarna, nous posons les jalons d'une économie nationale intégrée, où chaque gramme d'or transformé au Niger génère de la

valeur pour notre peuple », a souligné le ministre des mines du Niger.

Mali : Les bureaux de Barrick Gold, la plus grande société minière du Mali, fermés à Bamako

Barrick Gold a informé le 15 avril 2025, la fermeture de ses locaux à Bamako par des services de l'Etat. Cette fermeture est le dernier acte du contentieux qui oppose Barrick Gold au gouvernement malien. Le gouvernement exige de Barrick, le paiement de 305 milliards FCFA au titre d'arriérés fiscaux. Barrick Gold a déjà versé 51 milliards FCFA en 2024. Non satisfait, l'Etat malien a saisi 3 tonnes d'or de Barrick Gold en guise de recouvrement forcé, tout en bloquant les exportations d'or de Barrick Gold. Suite à cette saisie, Barrick Gold avait suspendu temporairement sa production. C'est dans la foulée que cette fermeture des bureaux est intervenue.

Cette discorde entre le gouvernement du Mali et la société a des conséquences sur les emplois.

Elle est à l'origine du licenciement de plus de 200 employés des entreprises sous-traitantes. Outre les licenciements déjà actés, des suspensions temporaires et des arriérés de salaire sont constatés depuis déjà plusieurs mois.

Barrick Gold exploite le complexe minier de Loulo-Gounkoto au Mali où l'Etat

malien est actionnaire à 20%. Pour Barrick Gold, l'Etat malien menace de placer la mine sous administration provisoire mais espère un règlement à l'amiable.

Sénégal - Mauritanie : BP exporte la première production de gaz du projet GTA

La société pétrolière BP qui exploite le projet gazier dénommé « Grand Tortue Ahmeyim (GTA) » est situé au large des côtes de la Mauritanie et du Sénégal. Le 17 avril 2025, BP a informé qu'elle a exporté sa première production de Gaz naturel liquéfié (GNL) dans le cadre de ce projet. Les 2 pays viennent après cet événement de marquer leur entrée officielle parmi les pays producteurs et exportateurs de Gaz naturel liquéfié. La première cargaison de GNL a été transférée à partir d'un navire flottant, situé à 10 kilomètres au large, où le gaz naturel a été refroidi par cryogénie, liquéfié et stocké. Le projet GTA, découvert en 2015, est géré coté sénégalais par l'entreprise publique sénégalaise Petrosen et coté mauritanien par la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH). Pour son exploitation, un contrat avec été signé avec le Britannique BP et l'Américain Kosmos Energy. GTA est un champ situé à 120 km au large, à une profondeur d'eau de 2 850 m, soit la plus profonde infrastructure sous-marine d'Afrique.

Service de Forage Aurora : la fulgurante ascension d'un burkinabè du forage minier

À l'ombre des grandes compagnies multinationales et loin des projecteurs occidentaux, une transformation est en marche dans le secteur minier africain. Portée par une femme au charisme et à la vision percutante, Maryse Sédogo/ Traoré, le Service de Forage Aurora (AURORA DRILLING) s'impose, moins de deux ans après sa création, comme un acteur majeur du forage minier, résolument tourné vers l'Afrique, enraciné dans son territoire.



Maryse Sedogo/Traoré, Directrice Générale de Aurora

Dans un marché dominé depuis des décennies par les majors canadiens, australiens et sud-africains, la montée en puissance du Service de Forage Aurora est bien plus qu'un simple parcours entrepreneurial. Une affirmation de souveraineté technique, économique, mais aussi symbolique. Créée en 2023 sur les cendres des actifs ouest-africains du géant canadien Forage Orbit Garant Inc, AURORA

ne se contente pas d'en hériter les équipements, les expertises techniques et les leçons apprises : elle les dépasse. Elle les africanise.

Installée stratégiquement à Ouaga 2000, non loin des centres de décision, AURORA livre aujourd'hui, avec rigueur et technicité, tous les grands types de forages miniers –Circulation Inverse (RC), Contrôle de la teneur en Grade (GC), forage au diamant (DD), air core (AC),

roto-percussion (RAB... –à des clients majeurs de prestige tels que le groupe Endeavour Mining ou Nord gold mais aussi à des clients en pleine croissance. Mieux, elle articule ses prestations autour d'une exigence de qualité, de précision des données géotechniques, et d'innovation continue, avec une force tranquille qui impressionne jusqu'aux investisseurs les plus avertis.

Mais ce qui fait la singularité de AURORA, c'est sa philosophie managériale et humaine. En fondant l'Académie Aurora, l'entreprise s'est dotée d'un creuset d'excellence destiné à former des dizaines de jeunes professionnels burkinabè, dans tous les métiers du forage, mais aussi en logistique, sécurité, mécanique, ou finance. Ici, on ne parle pas seulement d'employabilité. On parle de transmission, de maîtrise, de réappropriation du secteur minier par les Africains eux-mêmes. Et cela change tout.

Sous la direction opérationnelle des vétérans Donald Gosselin, Sita Sanfo et Dixon Williams, cumulant à eux trois plus de 70 années d'expérience en Afrique de l'Ouest, AURORA tisse aussi une toile de savoir-faire qui rayonne au-delà des frontières. Sur le terrain, ses équipes repoussent quotidiennement les limites de la terre pour extraire, cartographier, analyser avec une rigueur scientifique saluée par tous ses partenaires.

Mais Maryse Sédogo Traoré, elle, voit plus loin. Elle parle d'impact,



Ce qui fait la singularité de AURORA, c'est sa philosophie managériale et humaine

d'ancrage social, d'autonomisation des femmes, d'éducation, de santé et nutrition, et de responsabilité environnementale. Chez elle, la performance technique ne se conçoit pas sans justice sociale. Inspirée par la pensée de Joseph Ki-Zerbo, elle défend un développement "clé en tête", enraciné dans les capacités des femmes et des hommes du continent. Un modèle qui allie résultats opérationnels, respect des normes internationales et engagement pour un futur durable.

À ce jour, AURORA emploie plus de 106 personnes, dont 19 femmes et 10 stagiaires, et se positionne comme un catalyseur de talents, un levier d'inclusion, un acteur de transformation. Comme le dit Mme Flora Wanga Zongo, jeune secrétaire comptable recrutée à la suite d'un stage, « AURORA est bien plus qu'une entreprise. C'est

une école de vie, un accélérateur d'avenir. »

Dans un monde où les ressources minières deviennent des enjeux géostratégiques, le Service de Forage AURORA s'impose

comme une force africaine crédible, résiliente, et exemplaire. Et si, à l'image de cette entreprise, l'Afrique minière reprenait demain en main son propre destin.

Arnauld W. YENGO MAMBOU



À ce jour, AURORA emploie plus de 106 personnes, dont 19 femmes et 10 stagiaires

MINES ACTU Burkina

Premier magazine de référence sur le secteur extractif au Burkina Faso, paraissant le premier jour du mois



www.minesactu.info

L'information sur le secteur extractif en un clic.